

**Secrétariat général**

n° 031.10.2023

Affaire suivie par :

Marie-Pierre Dadé

Tél : 02 47 60 77 12

Mél : ce.ia37@ac-orleans-tours.fr

Tours, le 04 octobre 2023

L'Inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

25, rue de la Milletière  
CS 97253  
37072 Tours Cedex 2

à

Mesdames et messieurs les maires d'Indre et Loire  
Mesdames et messieurs les présidents des communautés de communes

**Objet :** Projets éducatifs de territoire (PEDT) – Plan Mercredi 2024-2025.

**Références :**

- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 paru au JO du 26 janvier 2013
- Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru au JO du 28 juin 2017
- Instruction n° 2018-139 du 26-11-2018, parue au Bulletin officiel n°44 du 29 novembre 2018

Les communes, ou communautés de communes, du département dont le PEDT arriverait à échéance au cours de cette année et/ou qui souhaiteraient s'engager dans un nouveau PEDT (voire Plan Mercredi) à partir de septembre 2024, sont invitées à le(s) transmettre à mes services avant le 17 mai 2024 (ce.ia37@ac-orleans-tours.fr).

Je vous rappelle que tout changement de rythme scolaire rend caduc un PEDT même en cours de validité.

Vous trouverez ci-joint un document permettant d'aider les collectivités à élaborer un nouveau PEDT et, le cas échéant, à solliciter la labellisation dans le cadre du Plan Mercredi, avec une trame qui reprend l'ensemble des éléments attendus par le comité de validation pour instruire les projets.

Diverses informations et documents sont également disponibles sur le site <http://co-education37.fr>

Un accompagnement dans le cadre du dispositif charte qualité peut être sollicité auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales et/ou du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Mes services ainsi que les Inspectrices et Inspecteurs de l'éducation nationale restent à votre disposition pour toute information qui vous serait nécessaire.

**Christian MENDIVÉ**